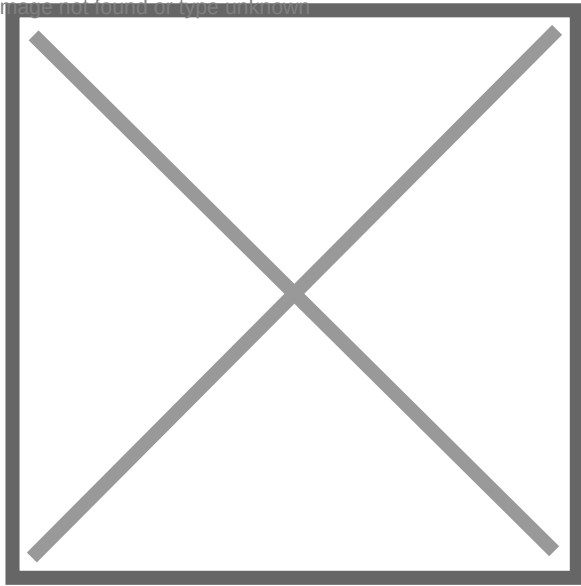


Image not found or type unknown



Q'est ce que je court pour plainte d'enlèvement et violence mensg

Par **zen**, le **23/05/2007** à **16:30**

bonjour ,
je suis separer de mon ex epouse il ya maintenat 4 mois , mais pas encore divorce, elle a
poser plainte pour violence et enlèvement de mon fils ,a la suite de ma venue pour prendre
mon fils avec moi pour quelque jours ,
j'ai recue une convocation pour confrontation au comissaria ,est ce que je peu poser plainte
pour denontatio calomenieuse et comment ca ce passe ces confrontation a quoi ca sere
qui ordone une confrontation au comissaria
merci de m'aider je suis perdue.

Par **Jurigaby**, le **23/05/2007** à **17:57**

Bonjour.

La confrontation estb décidée par le policier qui est en charge de l'enquête.
Cela ne veut pas dire que vous allez être poursuivi devant un tribunal, il ne s'agit ni plus ni
moins que d'un simple acte de police qui est pratiquée dans la quasi totalité des enquêtes.

Concernant votre plainte pour dénonciation calomnieuse, vous pouvez tout à fait la
déposer.Pour autant, il ne sera statué sur cette plainte que si il y a une décision
juridictionnelle vous relaxant.

Cdt.

Par **zen**, le **23/05/2007** à **22:16**

merci pour ces precision
a ma connaissance le delis d'un enlevement n'est vrais qu 'apres le jugement de divorce entre
epoux , est il vrais ?
pour le divorce pour faute comment ca ce passe en generale